

INDUSTRIELLES

DE LA VALLÉE DE LA SEINE

ENQUÊTE SUR UN PATRIMOINE EN SEINE-ET-MARNE



Enquête sur un patrimoine de Seine-et-Marne



1.

Territoire et objets d'étude

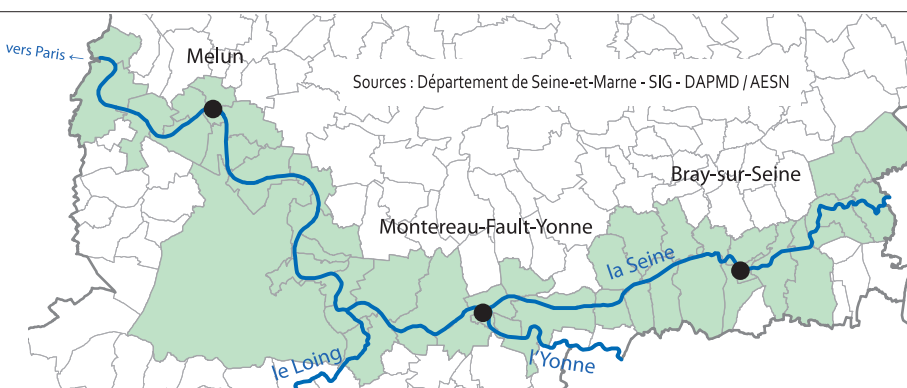
Le territoire étudié

Depuis 2008, des agents de la Région Ile-de-France et du Département de Seine-et-Marne ont débuté une enquête sur le patrimoine industriel et artisanal des communes de la vallée de la Seine afin d'étudier l'histoire économique de ce territoire et de dégager l'architecture des différentes activités qui s'y sont implantées au cours des 19^e et 20^e siècles. La zone concernée couvre un vaste territoire : les cinquante-deux

communes riveraines de la Seine depuis Saint-Fargeau-Ponthierry à l'ouest du département jusqu'à Melz-sur-Seine à l'est.

Il s'agit d'un territoire majeur pour l'histoire économique, artisanale et industrielle de la Seine-et-Marne :

- il comprend deux confluences : la confluence Seine / Yonne à Montereau-fault-Yonne et la confluence Seine / Loing à Moret-sur-Loing et Saint-Mammès;
- il est marqué par la présence de voies de communication (la Seine, la ligne de chemin de fer Paris-Lyon-Méditerranée) et de concentrations urbaines importantes (les agglomération de Melun et Montereau-Fault-Yonne) qui ont entraîné l'implantation de sites industriels;
- il fait l'objet de transformations et de destructions soudaines ou issues d'aménagements programmés dont la fréquence s'accélère depuis plusieurs années.



Objets de l'étude

Ce qui est étudié couvre l'ensemble des activités économiques, de l'artisanat à l'industrie dont, bien souvent, les témoignages ne sont pas considérés par le public comme appartenant au patrimoine. Si certains sites appartiennent, de manière évidente, à l'histoire industrielle seine-et-marnaise, comme la manufacture Leroy à Ponthierry, l'usine Schneider de Champagne-sur-Seine, la Centrale Thermique de Montereau, pour d'autres, seule l'étude que est menée permettra de les faire émerger.

La notion de patrimoine industriel couvre à la fois des ensembles bâtis, des machines, des techniques de production et des produits finis. Elle se décline à différentes échelles : de l'atelier à l'usine intégrée, des outils d'artisans aux machines automatisées (figure3), des savoir-faire aux process.

Ainsi, l'intérêt porte sur :

- les sites majeurs pour leur architecture, leur implantation dans les territoires et la trace qu'ils laissent dans le tissu urbain (figure2);
- les sites caractéristiques d'une typologie industrielle de la Seine-et-Marne : l'agro-alimentaire (figure1), l'extraction et la transformation des ressources naturelles (grès de Fontainebleau, sables de la Bassée, calcaire, gypse, bois et pétrole), les ateliers d'artisanat qui ont façonné le territoire en participant aux nombreux chantiers de l'architecture régionaliste;
- les sites qui constituent une partie d'un ensemble inscrit dans le territoire (logements ouvriers...(figure4)).

L'Inventaire général du patrimoine culturel est aujourd'hui conduit par la Région Ile-de-France, en partenariat avec les autres collectivités locales, avec pour mission de recenser, étudier et faire connaître le patrimoine francilien. Les équipes de l'Inventaire élaborent une information de nature scientifique qui constitue peu à peu la plus importante documentation sur l'ensemble du patrimoine français. Les études de l'Inventaire ont un caractère exclusivement scientifique : qu'un dossier soit établi sur un édifice ne modifie en rien son statut juridique (que son propriétaire demeure libre de déplacer, de vendre ou transformer) et ne peut engendrer de mesure fiscale. En Seine-et-Marne, seules les communes de Noisiel, Melun et Chalmaison ont fait l'objet d'une étude d'inventaire. Les enquêtes actuellement menées à Meaux et dans les communes de la vallée de la Seine vont sans aucun doute apporter des connaissances inédites.



2.



3.

Figure 1
A Bray-sur-Seine, les silos à grains, en liaison directe avec le fleuve, côtoient une maison à pans de bois, inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques. On aperçoit, au fond, l'ancien silo horizontal pour le stockage du sucre.
© Région Ile-de-France, ph. P. Ayrault, ADAGP



4.

Figure 2
A Dammarie-lès-Lys, l'ancienne usine Idéal Standard conserve encore ses cinq halles couvertes de sheds conoïdes construits d'après les plans du célèbre ingénieur Eugène Freyssinet en 1928.
© Région Ile-de-France, ph. P. Ayrault, ADAGP

Figure 3
Le travail d'inventaire porte sur l'ensemble des installations de production : ici, un excavateur à roue-pelle servant à la manutention du charbon dans la centrale thermique EDF, dite de Montereau.
© Région Ile-de-France ph. P. Ayrault, ADAGP

Figure 4
A Saint-Fargeau-Ponthierry, les cités ouvrières de la manufacture de papiers peints Leroy marquent encore fortement le paysage de la ville. Ces maisons construites par Paul-Emile Friesé en 1913 étaient mises à disposition du personnel et de leur famille.
© Région Ile-de-France ph. P. Ayrault, ADAGP

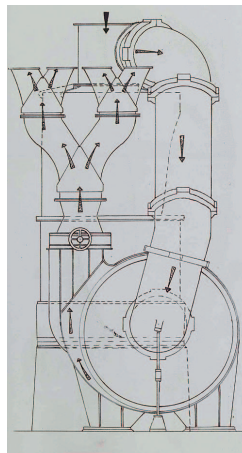
Questions de méthode

Les agents sont déjà à l'œuvre sur le territoire. Comment procèdent-ils ? Le travail d'inventaire est basé sur la confrontation entre les archives et le terrain. Les allers-retours entre ces deux sources d'informations sont au cœur de la démarche; les étapes sont multiples.

Consulter des documents d'archives

Afin de retrouver des sites qui, pour la plupart, n'abritent plus d'activités, la consultation de documents anciens est une étape indispensable.

- Les cadastres, levés depuis le début du 19^e siècle, renseignent sur la situation des ateliers, fours à plâtre et à chaux, moulins et usines.
- Les demandes liées aux établissements dangereux contiennent une description des implantations projetées, des plans et les motivations des entrepreneurs.
- Les archives se rapportant à l'exploitation des cours d'eau et à celle des carrières, les archives d'entreprise (figures 5a et b), les dommages de guerre, les annuaires commerciaux sont consultés.



5a.



5b.

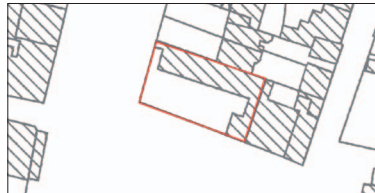
Se rendre sur le terrain

Le travail de terrain tient une place centrale dans la démarche d'inventaire car l'étude porte sur ce qui est conservé.

- La phase de prospection sur le terrain est précédée par une période de préparation consistant à reporté sur le cadastre actuel les différents sites identifiés dans les documents d'archives ce qui fournit une cartographie des implantations économiques (figures 6 a, b et c).
- Commune après commune, une première observation des sites est engagée, suivi d'une étude approfondie des édifices les mieux conservés et/ou les mieux documentés.
- Les agents rencontrent également les services d'urbanisme des communes, les associations d'histoire locales, les anciens employés et les habitants, qui détiennent souvent des informations sur les sites étudiés.



6a.



6b.



6c.

- la description du site à la date de l'enquête (organisation des bâtiments, répartition des procédés techniques au sein des ateliers...);
- des illustrations anciennes (reproductions de plans anciens, de cartes postales, de photographies anciennes, de papiers à entête...), des relevés topographiques et des prises de vue réalisées par les photographes des équipes.

Constituer des dossiers

Il s'agit ensuite de constituer des dossiers réunissant l'information sous forme de textes et d'images. Quelles données y sont reportées ?

- L'histoire de l'entreprise : raisons sociales successives, dates de construction des différents bâtiments, architecte, effectifs, type de productions;

Figure 5 a,b
Centrale EDF, dite de Montereau, broyeur avec schéma de principe. La documentation technique est nécessaire à la compréhension des procédés mis en œuvre dans une centrale électrique.
© Région Ile-de-France
ph. P. Ayrault, ADAGP

Figure 6 a,b,c
Les ateliers et usines mentionnés dans les matrices du cadastre ancien sont reportés, dans un premier temps, sur les levées cadastrales anciennes puis sur le plan cadastral actuel. A Samoie-sur-Seine, cette méthode a permis d'identifier

une ancienne serrurerie présente dès la seconde moitié du 19^e siècle. La verrière de l'atelier, des décors en forme de clés et le soufflet de forge sont encore en place.
© Région Ile-de-France
ph. Ch. Bazaud, ADAGP

Et après ?

Comment avoir accès aux données rassemblées lors de l'enquête ?

- À la mairie, car les communes seront systématiquement destinataires des résultats de l'enquête dès la fin de l'étude;
- sur les bases de données documentaires du Ministère de la Culture et de la Communication (figure 8). Les dossiers sont mis en ligne dans l'année qui suit la fin de l'enquête;
- au centre de documentation de l'architecture et du patrimoine : de la Région, qui met à disposition, sans condition d'accès, l'ensemble des dossiers résultant de l'étude, les publications des services, de même qu'un fond spécialisé sur l'histoire et le patrimoine franciliens;
- dans les ouvrages des collections nationales « Cahiers du Patrimoine », « Image du Patrimoine » ou « Parcours du Patrimoine ». Pour cette enquête, la première publication est prévue fin 2009 et porte sur la manufacture de papiers peints Leroy;
- lors de colloques, de conférences, de visites de sites. Un programme sera proposé dès 2010 et se poursuivra bien après 2012. Les communes concernées par l'enquête seront les destinataires privilégiées de l'information.

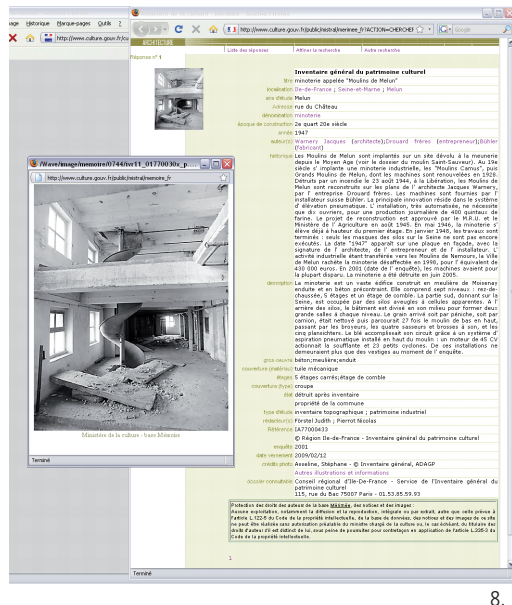


Figure 8
Extrait de la base nationale Architecture-Mérimée. Cette fiche sur les Moulins de Melun comporte un historique et une description du site

avant destruction ainsi qu'une vue intérieure.
© Inventaire général ph. S. Asseline, ADAGP

A quoi servent-elles ?

- Identifier le patrimoine selon des critères objectifs : qualité architecturale, techniques mises en œuvre, unicité, représentativité, lisibilité, ... ;
 - comprendre l'histoire d'une commune, d'un territoire, à travers ses témoignages bâtis ou matériels encore existants et évoquant des activités de production spécifiques ou génériques disparues ou non.
- L'étude d'inventaire apportera une connaissance fine du territoire en combinant toutes les échelles : la parcelle, le quartier, l'agglomération. Cette connaissance est facteur d'identité et permet la compréhension de son environnement quotidien (figure 9). Associations, communes, historiens, urbanistes, enseignants, amateurs ou simples curieux pourront se saisir de ces données.

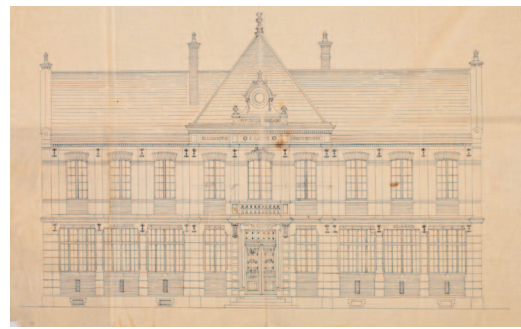


Figure 7
Les archives privées du maître charpentier Can-teau, à Héricy, contiennent une série de plans (ici, une élévation de la mairie-école de Vulaines-sur-Seine) qui ont permis d'identifier son atelier comme une entreprise de construction majeure à la fin du 19^e siècle. Conservés par ses descendants, ils ont été numérisés pour l'étude.
Collection privée



Figure 9
À Bray-sur-Seine, la sucrerie-distillerie a cessé son activité mais certains bâtiments sont réutilisés. Le parc de stockage à alcool, au premier plan,

reste en fonctionnement pour le stockage d'alcools et de vinasse produits par Cristal Union sur ses sites de production dans le département de la Marne. Au second plan,

le silo en forme de dôme et le silo horizontal sont réutilisés pour le stockage de matériaux.
© Région Ile-de-France ph. P. Ayrault, ADAGP



10.

► Aider les propriétaires à s'approprier ce patrimoine et à le transmettre. L'enquête fait découvrir des bâtiments, des objets, des documents. Leurs propriétaires sont informés, grâce à l'étude, de leurs qualités propres. Ainsi, ils peuvent envisager, s'ils le souhaitent, leur conservation, leur valorisation et leur transmission dans les meilleures conditions possibles (figure 7). Les moyens d'action en faveur de ce patrimoine sont multiples. Chacun, à son niveau (particulier, association, commune ou aménageur) (figure 11) peut y participer.

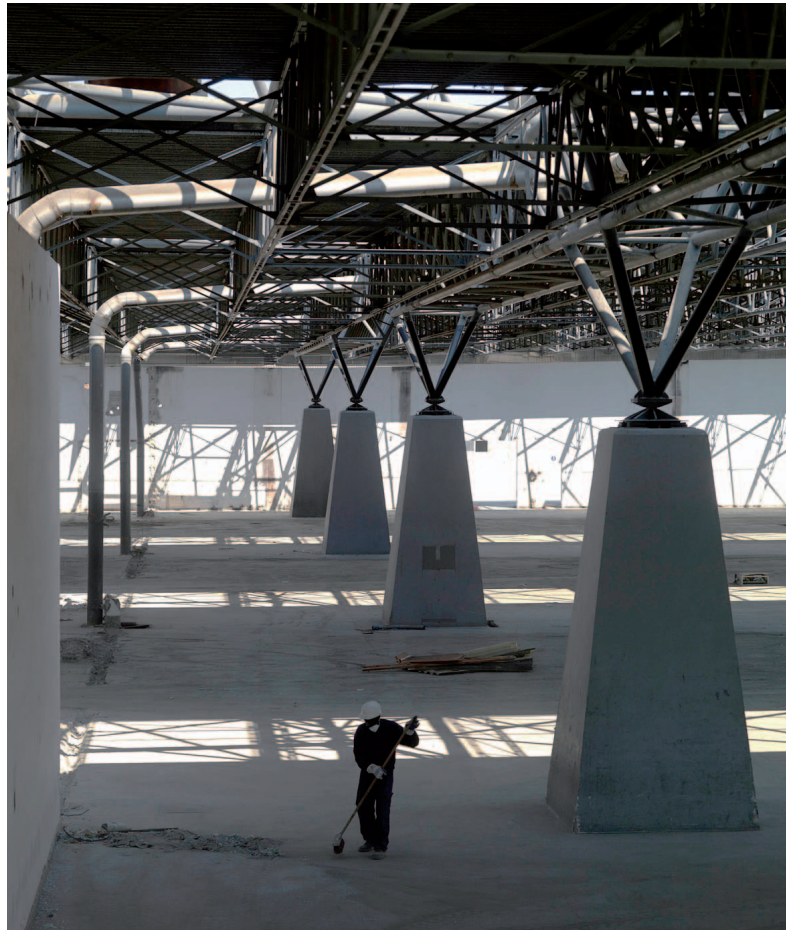
Un particulier peut, par exemple, demander la protection au titre des Monuments historiques d'un objet ou d'un édifice particulièrement remarquable, demander des aides à la restauration, faire don d'objets ou de documents ou des dépôts, à des services d'archives municipales ou départementales ou à des musées.

Toute commune, ayant connaissance de son patrimoine, peut inscrire dans le Plan Local d'Urbanisme les éléments bâtis qu'elle juge intéressants. Forte de cette connaissance, elle est en mesure de porter un regard vigilant sur les demandes de travaux, les permis de démolir; elle peut aussi s'engager dans sa valorisation (figure 10) en mettant en place des parcours de visite, élaborant des brochures, ...

Le service de l'Inventaire du patrimoine culturel de la Région et le service études et développement du patrimoine du Département peuvent accompagner ces actions par leurs conseils et leur connaissance des sites, objets et documents sur lesquels ils ont enquêté.

Figure 10
À Saint-Fargeau-Ponthierry, la commune a résolument inscrit dans son développement urbain et ses nouveaux équipements le site de l'ancienne manufacture Leroy. Une nouvelle salle

de spectacle ouvrira prochainement dans la centrale électrique de l'usine qui a accueilli, en décembre 2008, une création du festival Dépayz'art.
© Mairie Saint-Fargeau-Ponthierry



11.

Figure 11
À Dammarie-lès-Lys, un aménageur a pris en compte la qualité architecturale de la structure porteuse

tubulaire de l'ancienne cartonnerie Devoisselle et l'a intégrée dans son projet d'aménagement.
© Région Ile-de-France
ph. P. Ayrault, ADAGP

Les « règles » de la photographie d'inventaire en 5 points

- Chaque site retenu dans l'enquête doit être photographié. La photographie joue un rôle majeur dans le travail de documentation et elle permet de garder la mémoire d'un édifice ou d'un objet à un moment de sa « vie ».
- C'est un photographe professionnel, spécialiste du patrimoine architectural et mobilier, qui est chargé des prises de vues.
- A minima, le site est photographié depuis l'espace public comme la loi l'autorise. La prise de vue dans un lieu privé est soumise à l'autorisation du propriétaire. Cette autorisation est souvent accordée. Toutes les prises de vues sont alors envisagées selon l'intérêt du site et selon, bien sûr, les dispositions du propriétaire : vue d'ensemble, de détails, d'intérieurs, d'extérieurs, d'objets ou de documents.
- Les photographies sont jointes aux dossiers de recherche et conservées sans limite de temps.
- Toute publication (sur Internet ou dans un ouvrage) d'une photographie prise sur le domaine privé fait l'objet d'une demande d'autorisation au propriétaire. À défaut, c'est l'image prise depuis la voie publique qui est utilisée.

Les surprises du terrain

Commencée il y a quelque mois, la phase de terrain a déjà livré de belles surprises.



12a.
Figure 12 a,b,c
À Saint-Fargeau-Ponthierry, l'ancienne centrale électrique de la manufacture Leroy (a) abrite aujourd'hui la machine à imprimer

26 couleurs (b), classée en 2003 au titre des Monuments historiques. La découverte de la date de 1877 (c) moulée sur l'un des axes de la machine permet



12b.
de relier directement cette machine à la présentation, à l'Exposition universelle de 1878 au sein du stand Leroy, d'un papier peint atteignant le record

d'une impression à 26 couleurs.
© Région Ile-de-France
ph. P. Ayrault, ADAGP



12c.



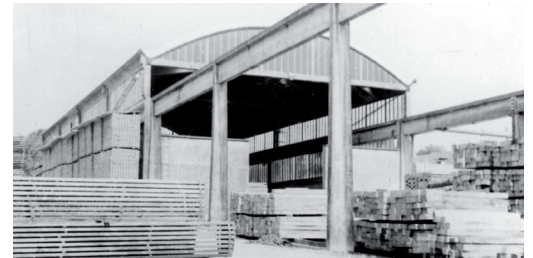
13a.
Figure 13 a,b,c
À Fontaine-le-Port, l'ancienne scierie Millet est remarquable par sa grande halle (a) qui supportait le pont-roulant et abritait les bancs de sciage.

Commandée en 1946 et attribuée à l'entreprise Boussiron, cette structure doit sa qualité architecturale à sa voûte en béton armé et au soin apporté aux détails. Son intérêt tient également

aux archives conservées par la famille Millet, notamment d'anciennes photographies (b,c). Il est ainsi possible de se figurer le travail effectué en son sein, de l'arrivée des grumes, à leur sciage



13b.



13c.
puis au stockage des planches avant leur envoi à la parqueterie qui jouxtait la scierie.
© Région Ile-de-France
ph. Ch. Bazaud, ADAGP
Collection privée

Le service de l'Inventaire du patrimoine culturel de la Région Ile-de-France et le service études et développement du patrimoine du Département de Seine-et-Marne étudient les monuments et les territoires. Ces deux services se sont associés pour recenser et valoriser les richesses patrimoniales seine-et-marnaises. Ils travaillent actuellement sur le patrimoine industriel de la vallée de la Seine, dans le cadre d'une convention de partenariat signée le 7 décembre 2007 pour une durée de 5 ans.

**Direction Culture, Tourisme, Sports, Loisirs,
Service de l'Inventaire régional du patrimoine culturel**
115, rue du Bac
75007 Paris

Philippe Ayrault, photographe
Chloé Bazaud, photographe
Diane Betored, cartographe
Lisa Caliste, chercheur, lisa.caliste@iledefrance.fr
Marielle Duverdier, responsable documentation, marielle.duverdier@iledefrance.fr
Nicolas Pierrot, chercheur, nicolas.pierrot@iledefrance.fr

Direction des Archives, du Patrimoine et des Musées départementaux
Service Etudes et Développement du Patrimoine
248, avenue Charles Prieur
77 196 Dammarie-lès-Lys

Yvan Bourhis, photographe
Virginie Lacour, chercheur, virginie.lacour@cg77.fr
Odile Lassère, chercheur, odile.lassere@cg77.fr
Chloée Pata, médiatrice, chloe.pata@cg77.fr
Avec la collaboration du Service de l'Information Géographique

Pour accéder aux informations :
www.culture.gouv.fr (rubrique bases de données, Mérimée)
www.iledefrance.fr (rubrique culture, Patrimoine et inventaire)
www.seine-et-marne.fr (rubrique loisirs)
www.archives.seine-et-marne.fr

Textes: Lisa Caliste, Virginie Lacour, Odile Lassère



Comment nous aider ?

- Vous possédez des documents, des photographies anciennes, des plans
- Vous souhaitez témoigner
- Vous connaissez des bâtiments ou des machines liées à une activité artisanale et industrielle

Contactez-nous, nous viendrons vous rencontrer.

